

**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE POUR  
LE CALCUL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

**1/ NOMBRE TOTAL DE LICENCIES ou D'ADHERENTS ou de COTISANTS :**

**IMPORTANT : Joindre une photocopie de l'attestation de la fédération relative au nombre et au paiement des licences 2022 /2023**

Pour le calcul du % de Vitriots par association, joindre un courrier co-signé du Président et du Trésorier précisant la domiciliation locale (Vitriots) ou non (non Vitriots) des pratiquants.

**2/ NOMBRE DE PRATIQUANTS PAR DISCIPLINE (pour les sports collectifs et individuels)**

Pour obtenir la qualité de compétiteurs : n'oubliez pas de joindre la copie de documents officiels attestant nominativement de la réelle participation du compétiteur, à au moins 1 compétition durant la saison (résultats dans un bulletin officiel, feuille nominative d'engagement, autres...).

DISCIPLINE	SAISON 2022/2023					
	MASCULINS			FEMININS		
	Compétiteur	Ecole de sport	loisirs	compétiteur	Ecole de sport	loisirs
S/ TOTAL						
TOTAL						

Nota : la classification du pratiquant en école de sport ne peut être obtenue que pour les enfants de 11 ans et moins.

**3/ NOMBRE D'EQUIPES PAR DISCIPLINE (pour les sports collectifs uniquement)**

DISCIPLINE	SAISON 2021/2022		SAISON 2022/2023	
	MASCULINS	FEMININS	MASCULINS	FEMININS
TOTAL				

**4/ DETAIL DE LA COMPOSITION DE LA SECTION OU DE L'ASSOCIATION PAR DISCIPLINE**  
**SAISON 2022/2023**

DISCIPLINE	NBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS	NBRE DE JEUNES ENTRE 13 ET 18 ANS	NBRE D'ADULTES PRATIQUANTS	NBRE DE DIRIGEANTS

**ATTENTION :**  
**les renseignements et justificatifs demandés sont obligatoires pour le calcul des subventions.**  
**En cas de dossier incomplet, le calcul des subventions sera effectué, sans recours possible, sur les bases et les coefficients minimum.**

## **SUBVENTION SPECIALE HAUT NIVEAU**

### **1/ Résultat et Nombre d'équipes ou de sportifs pratiquant régulièrement à un niveau régional ou national**

Joindre une copie d'un document officiel certifiant les résultats sportifs de la saison précédente pour l'équipe ou les sportifs.

### **2/ Niveaux hiérarchique et difficulté d'accession**

Document listant pour la saison **2022/2023** :

- la hiérarchie nationale et régionale dans la discipline
- le nombre de clubs ou d'individu dans chaque niveau hiérarchique
- le nombre total de clubs adhérents à la fédération nationale et au comité ou ligue île de France

### **3/ Nombre de déplacement régional ou national**

Calendrier des compétitions et factures de transport et d'hébergement

### **4/ Conformité de l'usage des subventions**

- Document comptable (et factures) détaillant les dépenses et les recettes affectées aux sportifs classés haut niveau.
- Une attestation sur l'honneur contresigné par le président, le trésorier, garantissant l'usage des fonds publics au seul profil de la pratique amateur, à l'exclusion de tout salaire, défraiement ou indemnisation individuel et directe liés à l'entraînement quotidien ou la participation à des compétitions départementales.

### **5/ Lieu de résidence**

Joindre un courrier co-signé du Président et du Trésorier précisant la domiciliation locale (Vitriots) ou non (non Vitriots) de chaque pratiquant haut niveau.